



[www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)

Janvier 2017



250 agents répartis dans  
8 services, sur 2 sites principaux

## NOS LIEUX DE TRAVAIL

Siège à Lempdes | *Marmilhat - Clermont Ferrand*

Site de Lyon Part-Dieu  
*Cité administrative*

Service FranceAgriMer  
*Lyon Part-Dieu | Immeuble Le Britannia*

Antennes à Valence, Chambéry, Moulins et  
Lyon-Saint Exupéry

# DRAAF AUVERGNE- RHÔNE-ALPES



### Siège de la draaf à Lempdes

Site de Marmilhat  
16B rue Aimé Rudel  
63370 LEMPDES  
Tél : 04 73 42 14 14

### Site de Lyon

Cité administrative de la Part-Dieu  
Batiment B - 165 rue Garibaldi  
69003 LYON  
Tél : 04 78 63 13 13

## SOMMAIRE

Filières agricoles et alimentaires - 4
Bilan des aides - 8
Les projets des exploitations - 10
Agroécologie   Produisons autrement - 12
Les territoires de montagne - 16
Santé et protection animale - 18
Santé des végétaux - 20
Alimentation - 22
Information statistique, économique et territoriale - 23
Forêt bois énergies - 24
Enseignement agricole - 28



## ÉDITORIAL

L'année 2016 marque la première année du fonctionnement de notre nouvelle DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes. Dans notre grande région, l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt sont des activités de tout premier plan pour son économie, en termes d'emploi et de création de valeur, mais

aussi pour son rayonnement et la vie quotidienne de ses habitants. Nouveau territoire, nouveaux interlocuteurs, nouvelle organisation interne, nouveaux enjeux : c'est dans ce contexte de réorganisation territoriale que nous mettons en œuvre, sous l'autorité du préfet de région, les politiques publiques dont nous avons la charge, en étroite relation avec l'ensemble de nos partenaires.

Dans un contexte économique particulièrement difficile pour un grand nombre de productions agricoles régionales, nous avons œuvré avec le souci de toujours rechercher, avec nos interlocuteurs, les réponses les plus adaptées aux situations rencontrées.

Il est d'usage de rendre compte régulièrement de l'activité de notre direction régionale. Je vous invite à découvrir notre bilan 2016 mis en perspective au travers des faits marquants de cette année et de quelques chiffres-clés. Il témoigne de la capacité de notre direction à s'être très rapidement réorganisée pour répondre, avec un souci d'efficacité, à ses missions. Tous ses agents, qui ont participé à cette importante évolution, doivent être remerciés pour leur engagement.

Le directeur  
Gilles PELURSON

La direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) est un service déconcentré régional du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Elle est placée sous l'autorité du préfet de région et exerce ses missions dans les domaines : de l'économie agricole et agroalimentaire, de la politique de l'emploi dans les domaines agricole, agroalimentaire et forestier, du développement rural, de l'aménagement et du développement durable du territoire, de la politique forestière et de la mobilisation de la ressource, de la politique de l'alimentation.

La DRAAF coordonne les actions des services déconcentrés départementaux du ministère chargé de l'Agriculture et veille à la cohérence des actions conduites par les établissements publics sous tutelle de ce même ministère.

Elle est placée sous l'autorité du ministre pour les domaines de la production, de la diffusion des statistiques et des données économiques, de l'enseignement technique agricole. Elle est également le service territorial de l'établissement public FranceAgriMer.

Cf décret du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des DRAAF.



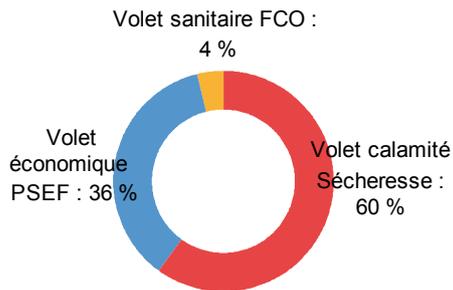
## LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE FRANÇAIS en Auvergne-Rhône-Alpes

150 M€, au bénéfice des agriculteurs :

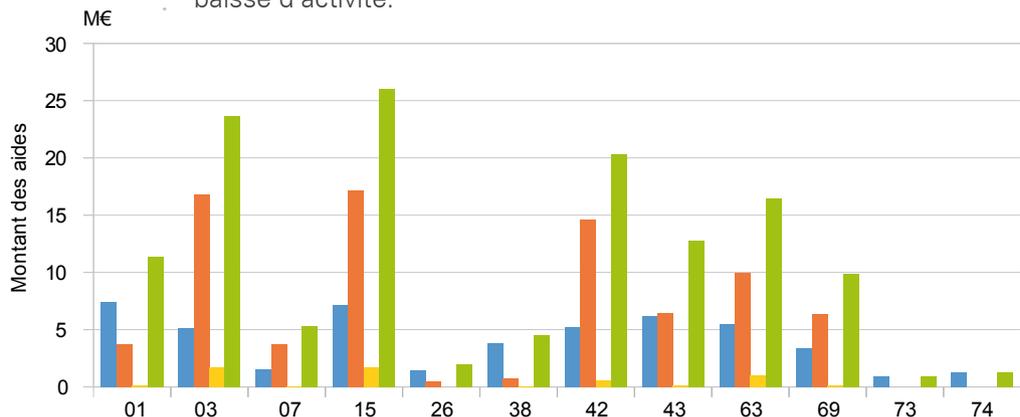
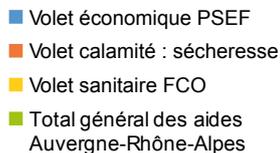
Volet économique : 60 M€

Volet sécheresse : 85 M€

Volet sanitaire : 5 M€



Bilan des aides par département



## DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA CRISE DE L'ÉLEVAGE

Face aux très graves difficultés que connaissent les 200 000 éleveurs français mais aussi les centaines de milliers de salariés qui travaillent dans les filières viandes et produits laitiers, le gouvernement a mobilisé des moyens exceptionnels dès juillet 2015 puis en janvier 2016, visant à la fois à gérer l'urgence de la situation tout en préparant l'avenir. Ces soutiens ont été déployés par les DDT sous la coordination de la DRAAF et de FranceAgriMer à travers deux programmes, le [plan de soutien à l'élevage français](#) et une aide à la [diminution de la production laitière](#).

### Le plan de soutien à l'élevage en région

Près de 150 M€ ont été mis en œuvre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Près de 30 000 éleveurs ont bénéficié au moins d'un dispositif pour les aider à faire face :

- à la crise économique sur les marchés, avec un [volet économique](#) comprenant des fonds d'allègement des charges, des allègements de cotisations fiscales et sociales,
- aux conséquences de la sécheresse de l'été 2015. Un [volet calamité](#) a été mis en œuvre sur le fonds national de gestion des risques avec des dégrèvements de taxes sur le foncier non bâti,
- aux conséquences de la fièvre catarrhale ovine, avec un [volet sanitaire](#) s'appuyant sur le fonds de mutualisation sanitaire et environnementale pour les éleveurs, les commerçants et les marchés aux bestiaux impactés par une baisse d'activité.



©Xavier Remongin | Min.Agr.Fr.

## L'aide à la diminution de la production laitière en Auvergne-Rhône-Alpes

Afin de réduire la production laitière communautaire et avoir un effet sur les marchés sans pour autant décapitaliser le cheptel des exploitations, la Commission européenne a adopté un règlement pour indemniser, à hauteur de 14 cts/kg, les producteurs volontaires pour diminuer leurs livraisons de lait de vache pendant 3 mois. L'enveloppe dédiée à cette aide par l'Union était limitée à **un montant de 150 millions d'€ sur l'Europe. La France a décidé d'apporter un complément à cette aide** à hauteur de 10 cts/kg pour les premiers 5 % de réduction de la production.

Sur la région, 2 350 demandes ont été enregistrées (dont 2 065 sur la première période), représentant **16 % des demandes nationales**. Les producteurs de lait se sont engagés à réduire de 19 900 tonnes de lait d'octobre à décembre 2016 et 2 600 tonnes de novembre 2016 à janvier 2017.

**2 350** demandes de producteurs pour une réduction provisoire de leur production laitière de l'ordre de 11 % par rapport à la référence 2015

**20 millions** de litres de lait non produits entre octobre 2016 et janvier 2017

Plus de **4 M€** mobilisés pour les exploitations de la région (3 M€ de l'Europe et 1 M€ de l'Etat)

Départements	Première période		Seconde période		Total des deux périodes	
	NB	Réduction en l	NB	Réduction en l	NB	Réduction en l
Ain	174	2 524 363	13	64 626	187	2 588 989
Allier	53	645 957	2	5 771	55	651 728
Ardèche	31	243 624	5	10 342	36	253 965
Cantal	507	4 615 818	95	317 700	602	4 933 518
Drôme	12	97 980			12	97 980
Isère	123	1 050 438	5	18 468	128	1 068 906
Loire	254	2 208 310	41	142 934	295	2 351 244
Haute-Loire	407	3 011 605	45	114 029	452	3 125 633
Puy de Dôme	257	2 735 980	43	132 729	300	2 868 708
Rhône	143	1 218 424	24	94 009	167	1 312 433
Savoie	17	120 195	3	6 506	20	126 701
Haute-Savoie	87	856 717	8	62 681	95	919 398
<b>Total région</b>	<b>2 065</b>	<b>19 329 409</b>	<b>284</b>	<b>969 793</b>	<b>2 349</b>	<b>20 299 202</b>
Total France	12 492	167 114 908	1 823	9 593 190	14 315	176 608 098



©Xavier Remongin | Min.agri.fr

## ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Le référent régional agroalimentaire a participé à l'accompagnement d'entreprises à l'occasion de projets de création structurants, mais aussi pour venir en appui et trouver des réponses aux difficultés rencontrées par quelques entreprises. En particulier, des entreprises ont été accompagnées dans le montage de dossiers au titre de l'appel à projet Initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire (2i2a), porté par FranceAgriMer. Les entreprises lauréates bénéficient d'une aide pour développer des procédés innovants jusqu'à leur industrialisation. Côté développement, l'accompagnement dans la recherche de financements a permis des investissements de nature à conforter les entreprises et les filières sur le territoire, et par voie de conséquence à participer à la création d'emplois.

## OCM VIN

### Aide à la restructuration du vignoble

*Restructuration/plantation :*

**1 022 dossiers,**  
**1 210 ha** plantés au titre  
de la campagne 2015/2016.

### Aide à l'investissement :

**5,7 M€** d'aide notifiée

pour **91 dossiers**  
sur l'appel à projets 2016

et **4,9 M€** versés sur  
l'exercice FEAGA 2015/2016  
pour l'ensemble des appels à  
projets de la région.

### Bois et plants de vigne :

**52 millions** de plants  
traditionnels contrôlés par le  
service FranceAgriMer.

## LA FILIÈRE VITIVINICOLE

L'OCM vin (Organisation commune de marché) apporte un soutien à la filière vitivinicole au travers de quatre mesures : l'investissement pour les entreprises de vinification, la restructuration du vignoble, la promotion vers les pays tiers et l'aide à l'élimination des sous-produits (distillation). Ces dispositifs sont pilotés et gérés par FranceAgriMer.

La DRAAF est chargée de la mise en œuvre de deux mesures :

- La mesure aide à l'investissement vise à améliorer la compétitivité de l'ensemble des entreprises du secteur viticole. Elle est ouverte sous forme d'appels à projets annuels.
- La mesure restructuration permet d'accompagner l'adaptation du vignoble en modifiant l'encépagement pour mieux répondre au marché, ou en modifiant le mode de conduite du vignoble.

Pour cette mesure, la DRAAF a également travaillé avec les professionnels pour mettre en place des plans collectifs de restructuration (PCR) porteurs d'objectifs ambitieux sur trois ans avec le plan Beaujolais-Lyonnais-Savoie-Bugey-Dauphiné ainsi que le plan Vallée du Rhône.

A noter que l'établissement FranceAgriMer continue ses efforts de dématérialisation de ses procédures. La télédéclaration est devenue possible pour les demandes d'aide à la restructuration du vignoble (viti-restructuration) et sera obligatoire pour l'appel à projets 2017 de la mesure investissement (viti-investissement).

## Refonte des autorisations de plantation

La DRAAF est également en charge de la délivrance des autorisations de plantation du vignoble pour le compte de FranceAgriMer. Année charnière, 2016 a vu la transition vers un nouveau système entièrement dématérialisé en lien avec l'INAO et les services de la viticulture des DGDDI (douanes) : viti-plantation.



©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

## AIDE POUR LA RÉNOVATION DES VERGERS dans le cadre du programme de développement rural Rhône-Alpes, coordonné par la DRAAF.

*Pour améliorer la compétitivité des exploitations fruitières et leur adaptation aux attentes du marché, 81 arboriculteurs ayant replanté des arbres fruitiers sur le territoire rhônalpin ont déposé auprès des DDT une demande de subvention pour un montant d'aide de 515 000 €, en complément de l'aide versée par FranceAgriMer.*

### HORTICULTEURS, PÉPINIÉRISTES ET ROSIÉRISTES

**563** entreprises de  
production

**2 783** emplois équivalents  
temps plein qualifiés

**208** millions de chiffres  
d'affaires

**2 885** ha de production

### LA FILIÈRE DES ENTREPRISES DE PAYSAGE

**3 810** entreprises

**12 000** actifs

**725** millions de chiffres  
d'affaires

## HORTICULTEURS, PAYSAGISTES ET COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT...

### Charte de l'achat public local dans la filière de l'horticulture et des aménagements paysagers

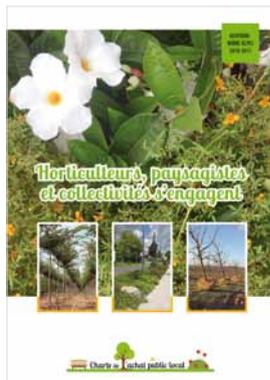
Depuis plusieurs années, la DRAAF accompagne la filière des horticulteurs et entreprises du paysage dans une réflexion sur l'approvisionnement local dans les marchés publics. Ce travail a abouti à deux chartes, en 2010 et 2012, suite à l'évolution du code des marchés publics.

Fin 2015, le DRAAF et les représentants de la Fédération régionale des producteurs horticulteurs et pépiniéristes ont lancé le renouvellement de la charte pour favoriser les approvisionnements de proximité et mettre en valeur les atouts de la filière régionale. Les enjeux de cette charte : construire des paysages et des espaces urbains avec des espèces végétales de qualité, adaptées aux conditions pédo-climatiques du territoire,

tout en privilégiant la traçabilité, la pérennité des plantations, les circuits courts, dans une démarche d'économie de proximité et de « reterritorialisation » des savoir-faire et des compétences.

La DRAAF a animé la construction de la charte ainsi que la conception des outils qui seront déclinés. La charte précisera non seulement les bonnes pratiques en matière d'utilisation du code des marchés publics, mais aussi les engagements de chaque partenaire pour garantir la satisfaction client-fournisseur tout au long du processus de la commande publique.

La signature de la charte aura lieu début 2017. Elle se prolongera par un programme d'actions sous pilotage du groupe de travail partenarial afin de décliner les outils pratiques et suivre les engagements pris grâce à quelques indicateurs.





# PLUS DE 1,44 MILLIARDS D'EUROS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE VERSÉS EN 2015 POUR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

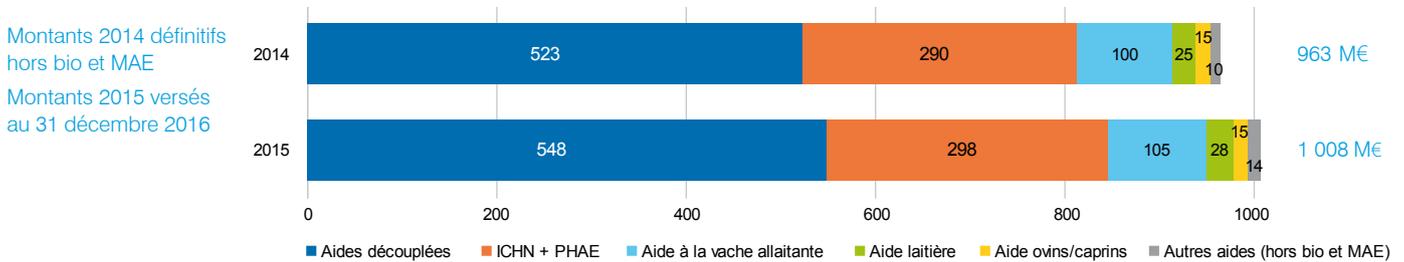
dont plus d'1 milliard d'€ au titre des aides directes de la PAC, soit 45 M€ de plus qu'en 2014

Aides versées en 2015 par financeur et par nature d'aide (en €)

		Financeurs		
		État	Union Européenne	Total
<b>1er pilier</b>	Aides directes découplées (ex DPU)	-	548 286 999	548 286 999
	Aides couplées (hors AB)	-	161 034 203	161 034 203
	<b>Total</b>	-	<b>709 321 202</b>	<b>709 321 202</b>
<b>2ème pilier - Surface</b>	ICHN	74 855 551	224 558 121	299 413 672
	Autres MAE (hors AB)	1 403 145	1 757 092	3 160 237
	Agriculture biologique	132 437	161 778	294 215
	<b>Total</b>	<b>76 391 133</b>	<b>226 476 992</b>	<b>302 868 124</b>
<b>2ème pilier - hors surface</b>	Installation	3 642 211	11 850 819	15 493 030
	Modernisation des exploitations	15 899 947	12 655 143	28 555 090
	Développement agricole	10 000	1 685 752	1 695 752
	Pastoralisme	1 366 767	3 811 700	5 178 466
	Autres aides 2ème pilier - Hors surface	786 461	7 811 738	8 598 199
	Aides IAA et autres filières	-	10 908 943	10 908 943
	<b>Total</b>	<b>21 705 386</b>	<b>48 724 094</b>	<b>70 429 480</b>
<b>Aides aux filières</b>	OCM Fruits & Légumes	-	4 149 730	4 149 730
	OCM Viti	-	16 103 110	16 103 110
	OCM - Stockage / Restitution	-	6 815	6 815
	Programme apicole	-	496 971	496 971
	Aides IAA et autres filières	1 109 019	1 648 964	2 757 983
	FranceAgriMer - Expérimentation assist. technique	1 751 333	-	1 751 333
	Fonds européen pour la pêche	78 413	-	78 413
	FranceAgriMer - Autres aides nationales	7 919 135	-	7 919 135
<b>Total</b>	<b>10 857 900</b>	<b>22 405 589</b>	<b>33 263 489</b>	
<b>Prise en charge de cotisations sociales</b>	Installation	5 208 179	-	5 208 179
	Exonération sur emplois saisonniers	49 148 772	-	49 148 772
	Exonération Fillon	59 442 715	-	59 442 715
	CICE et autres exonérations de charges sociales	79 784 519	-	79 784 519
	<b>Total</b>	<b>193 584 185</b>	<b>-</b>	<b>193 584 185</b>
<b>Autres aides d'État non cofinancées</b>	Installation	25 193 774	-	25 193 774
	Modernisation des exploitations	213 345	-	213 345
	Développement Agricole	4 929 966	-	4 929 966
	Pastoralisme	81 194	-	81 194
	Agriculture biologique	4 889 037	-	4 889 037
	Exonération de taxes	8 984 291	-	8 984 291
	Reconversion / redressement	209 527	-	209 527
	Remplacement de congés	1 503 685	-	1 503 685
<b>Total</b>	<b>46 004 820</b>	<b>-</b>	<b>46 004 820</b>	
<b>Aides de crise</b>	Aides de crise (FAM, PSEF)	46 420 998	-	46 420 998
	Calamités agricoles	39 209 146	-	39 209 146
	<b>Total</b>	<b>85 630 144</b>	<b>-</b>	<b>85 630 144</b>
<b>Total Auvergne-Rhône-Alpes</b>		<b>434 173 567</b>	<b>1 006 927 877</b>	<b>1 441 101 444</b>

Ces tableaux n'incluent pas les avances de trésorerie remboursables versées pour les MAEC et le soutien à l'agriculture biologique pour la campagne 2015

BILAN DES AIDES DIRECTES DE LA PAC VERSÉES AUX AGRICULTEURS (premier pilier et ICHN en M€)



DÉTAIL DES AIDES | GLOSSAIRE

1er pilier	Aides directes (aides découplées = DPB, paiement redistributif, paiement vert, paiement additionnel pour les JA, aides couplées introduites dans le cadre du bilan de santé de la PAC, ABA, ABL, VSML, assurance récolte)
2ème pilier - surface	Indemnité compensatoire de handicap naturel, prime herbagère agro-environnementale, autres mesures agro-environnementales (MAE territoriales, MAE apicole, MAE protection des races menacées), conversion et maintien en agriculture biologique, MAEC (MAEC système, MAEC localisées) au titre de la campagne 2015 et de reliquats de la campagne 2014
2ème pilier - hors surface	Installation (dotation jeune agriculteur, prêts bonifiés), modernisation (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, plan végétal environnement, plan de performance énergétique, méthanisation, transformation), aide aux IAA, diversification, diffusion de connaissance, promotion, pastoralisme ...
Aides aux filières	OCM : organisation commune de marché (viticulture et fruits & légumes, aides à la restitution et au stockage) / CPER : contrat de projet Etat-Région (crédits gérés par FranceAgriMer : appui technique, expérimentation, animation, investissement...) / FranceAgriMer en soutien aux filières (lait de montagne, rénovation des vergers, investissements de mise aux normes, investissement IAA, serres horticoles, promotion...)
Prise en charge de cotisations sociales	Prise en charge de cotisations sociales dans le cadre de la loi Fillon, du soutien à l'installation (avantages sociaux accordés par la MSA aux jeunes installés sur 5 ans), ainsi que sur les travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi et les heures supplémentaires / CICE production et services
Autres aides d'État non cofinancées	Agriculture biologique : animation et crédit d'impôts / Développement agricole : CASDAR / Exonérations de taxes : dégrèvement TFNB et TIPP Installation : PIDIL, bourse de stage et tutorat, abattement de l'impôt sur le bénéficiaire
Aides de crise	Calamités agricoles 2014 et 2015 payées en 2015 (sécheresse, gel et autres incidents climatiques) Aides de crise : FAC PSEF 2015, FAC filière bovine 2015, FAC filière porcine 2015, FAC fruits et légumes 2014, FAC œufs 2014

SOURCES DES DONNÉES - Les montants présentés sont pour partie estimés

1er pilier	Données ASP - Paiements campagne 2015 au 31/12/2016
2ème pilier - Surface	Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements campagne 2015 au 31/12/2016 (les paiements Etat incluent ceux des agences de l'eau)
2ème pilier - Hors surface	Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2015 (les paiements Etat incluent ceux des agences de l'eau)
Aides aux filières	OCM fruits&légumes - Données FranceAgriMer. Paiements année 2015 / OCM viticulture - Données FranceAgriMer. Paiements année 2015 Aides nationales FranceAgriMer : Paiements année civile 2015 FEP : Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2015
Prise en charge de cotisations sociales	Données DGPE- paiements année civile 2015 complète
Autres aides d'Etat	PIDIL et Etat non cofinancé : Données ASP - Extraction OSIRIS. Paiements année civile 2015 Crédits d'impôts et remboursement de taxes : Données DRFIP. Paiements année civile 2015 CASDAR : Prise en compte uniquement des crédits bénéficiant directement à des structures de Auvergne-Rhône-Alpes – paiements année civile 2015
Aides de crise	Calamités agricoles : données DDT. Paiements année civile 2015 FranceAgriMer – paiements année civile 2015



# LE PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (PCAEA)

La DRAAF s'est mobilisée avec toutes les DDT pour accompagner la forte dynamique sur les projets de bâtiments agricoles, autant sur le pilotage du dispositif d'aide que sur son financement.

1 200 projets de bâtiments ont été accompagnés en Auvergne-Rhône-Alpes, représentant 190 M€ de travaux et 58,5 M€ de subventions (27,2 M€ de FEADER et 31,3 M€ de contrepartie nationale, dont 12,1 M€ de crédits Etat). La mobilisation de l'Etat aux côtés des autres financeurs (Conseil régional, Conseils départementaux, Agences de l'eau), a permis de sélectionner 91 % des dossiers, représentant 96 % des subventions demandées.

800 000 € ont également été consacrés aux autres dispositifs d'aide à l'investissement (matériels, GIEE, CUMA).

## AIDES À L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Alors qu'en 2015, première année pour la mise en route de la nouvelle dotation aux jeunes agriculteurs (DJA), une baisse du nombre d'installations aidées a été observée, l'année 2016 a été marquée par une très nette remontée du nombre des installations qui devrait atteindre environ 680 installations.

Le comité régional de l'installation transmission de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, co-présidé par l'Etat et le Conseil régional, a lancé le nouveau chantier visant à intégrer les subventions équivalentes des prêts bonifiés dans la DJA et harmoniser les deux grilles d'attribution de la DJA existant sur les anciennes régions en une seule pour Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ambition est de conclure ce travail début 2017.



Paysage agricole dans le Cantal. Stabulation d'un élevage bovin en contre-bas du village.  
©Pascal Xicluna | Min.Agr.Fr.

## ACCOMPAGNEMENT DE L'INSTALLATION

La DRAAF a acté un nouveau dispositif régional de communication et d'animation pour l'installation en agriculture dont la majeure partie a été confiée à la Chambre régionale d'agriculture (et à travers elle, au réseau des chambres départementales). Le reste est partagé entre des actions conduites par les JA, d'une part, et le CELAVAR\* et INPACT\*, d'autre part, sans oublier la coordination des espaces tests agricoles. Les crédits du ministère chargé de l'Agriculture mobilisés pour cette action s'élèvent à 1,1 M€.

\* INPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale en Rhône-Alpes

\* CELAVAR : Comité d'Étude et de Liaison des Associations à Valorisation Agricole et Rurale

## CONTRÔLE DES STRUCTURES

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) d'octobre 2014 a modifié l'application du contrôle des structures qui donne lieu à des décisions régionales. Un schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) est mis en œuvre sur la partie Auvergne depuis le 2 avril 2016. Quelques 3 800 demandes d'autorisation d'exploiter sont traitées annuellement par les DDT, services instructeurs de cette procédure. A l'instar des schémas départementaux, le schéma régional définit des priorités d'opérations servant à départager les demandes concurrentes. L'expérience de la mise en œuvre du SDREA Auvergne servira de base à l'élaboration en 2017 d'un SDREA unique pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

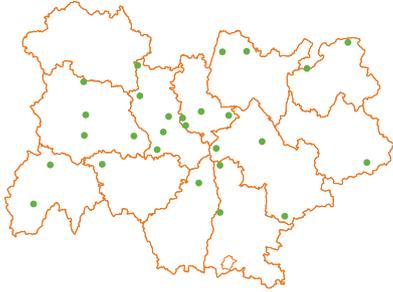
## Aide aux CUMA

*Un nouveau dispositif national d'aide (DiNA) pour accompagner les CUMA a été décliné au niveau d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il vise à encourager les dynamiques de groupe et les investissements collectifs. 44 conseils stratégiques débouchant sur un plan d'actions pour améliorer les performances économiques, sociales et environnementales ont été réalisés.*





28 GIEE  
reconnus en  
Auvergne-Rhône-  
Alpes



460 agriculteurs

298 exploitations dans des  
systèmes de production variés (hors  
arbo et viti)

30 250 ha de SAU

**Des structures porteuses variées :**  
*association à vocation agricole (10),  
GIE (6), CUMA (5), ADEAR (2), coo-  
pérative (2), 1 CETA, 1 SARL, 1 SAS.*

**Des structures d'accompagnement  
variées :** *chambre d'agriculture (8),  
bureau d'études (6), CUMA (4),  
ADEAR (3), association (2), collecti-  
vité (2), 1 coopérative, 1 syndicat.*

**Des projets pluri-annuels d'une durée  
moyenne de 4 ans 1/2 (3 à 8 ans)**

260 000 € d'aides  
dédiées à l'animation du projet  
attribuées à 14 GIEE

## LES GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental)

### Un processus décisionnel de reconnaissance des GIEE à plusieurs étapes au profit d'un dispositif exigeant

La DRAAF lance des appels à projets puis mobilise un comité d'expertise, composé d'une vingtaine de structures pour examiner attentivement les candidatures reçues. Ces experts proposent un avis à la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (en formation spécialisée agro-écologie) et au préfet de région. Ils formulent également des recommandations aux collectifs candidats pour leur permettre d'améliorer leur projet dans le sens d'une meilleure adéquation au cahier des charges des GIEE (mobilisation des principes-clés de l'agro-écologie, valorisation des connaissances et compétences existantes sur le territoire...).

### Des projets qui visent des évolutions de pratiques très variées

Systèmes autonomes et économes en intrants, autonomie alimentaire des élevages, méthanisation, échanges agriculteurs-éleveurs, conservation des sols, diversification des assolements, allongement des rotations, gestion des effluents (hors méthanisation), semences (autonomie, diversité), agriculture biologique, gestion sanitaire des troupeaux et alternatives aux antibiotiques, gestion des prairies, développement et valorisation des haies, couverts végétaux, circuits de proximité, économies d'énergie, biodiversité, conditions de travail...



© A Bernat- CA01



## Zoom sur...



### LE RÉSEAU DES FERMES DEPHY

*A l'image d'une pépinière, les fermes DEPHY et leurs réseaux ont pour objectif de faire germer des expérimentations, des bonnes pratiques pour employer toujours moins de produits phytosanitaires. Ces fermes ont un rôle essentiel comme support de l'évolution des pratiques agricoles. Dans notre région, l'appel à candidature 2016 a permis d'ajouter 10 nouveaux réseaux de fermes DEPHY, soit un total de 24 réseaux pour 5 filières de production, **regroupant environ 300 fermes de démonstration.***

### BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

**12** filières régionales  
**243** bulletins publiés annuellement grâce à 338 observateurs répartis dans 127 structures partenaires. Les données d'observation sont rassemblées dans une base nationale. Les BSV sont gratuits, financés par l'ONEMA et les structures partenaires du réseau régional d'épidémiologie végétale.

### CHARTES ZÉRO PHYTO

**460** collectivités sont engagées dans une des chartes d'accompagnement vers le zéro phyto.

### CERTIPHYTO

**55** organismes de formation habilités  
**58 000** certiphytos délivrés sur la région depuis 2009.

## PLAN NATIONAL DE RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES ECOPHYTO

La fusion des régions coïncide avec le lancement du plan Ecophyto II, dans le prolongement du premier plan Ecophyto, pour un objectif réaffirmé : diminuer l'usage des produits phytosanitaires de 25 % avant 2020 et de 50 % avant 2025. L'année 2016 est une année de transition vers un plan national renouvelé et ambitieux. Le plan Ecophyto II renforce les actions structurantes existantes et en propose de nouvelles pour aborder la réduction des produits phytosanitaires selon tous les axes possibles. Des financements supplémentaires sont disponibles (nouvelle participation des Agences de l'eau). La gouvernance est menée désormais par la Commission agroécologie, le plan est copiloté en région par la DRAAF et la DREAL.

*Le comité des financeurs et des groupes de travail ont construit la feuille de route régionale Ecophyto II qui a été validée par la Commission agroécologie le 16 décembre 2016.*

### Nouer de nombreux partenariats... Démultiplier les actions... Communiquer...

Le plan Ecophyto est caractérisé par de très nombreux partenariats en région : Agences de l'Eau, chambres d'agriculture, FREDON, organismes de recherche, associations de protection de la nature, collectivités, coopératives agricoles et négoce privé, gestionnaires de routes et voies ferrées, jardiniers amateurs, etc. La communication sur les expériences réussies est un gage de progression vers les objectifs du plan en région. En France, les réseaux DEPHY regrouperont à terme 3 000 fermes de référence dont un des objectifs est de démultiplier les actions innovantes et les changements de pratiques à 30 000 agriculteurs qui s'engageront dans la transition vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytosanitaires. Ces 30 000 agriculteurs pourraient montrer l'exemple auprès de 300 000 autres agriculteurs, soit l'ensemble des exploitations françaises.



## GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

*2016 est la première année du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) pour le bassin Rhône-Méditerranée.*

*Ce document met l'accent sur le changement climatique et ses conséquences en matière de gestion quantitative de l'eau. L'agriculture, du fait de l'irrigation, est concernée au premier chef par les volumes qu'elle mobilise, bien souvent lorsque la disponibilité est faible.*

*La DRAAF a participé à une mission du CGAAER (Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux) sur le thème du changement climatique et la gestion de l'eau en agriculture.*

## PRÉSERVATION DES RESSOURCES

### Qualité de l'eau par rapport aux nitrates d'origine agricole

La DRAAF est associée au travail piloté et conduit par la DREAL sur la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole dans les bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée, engagée par les préfets de bassin. La COREAMR (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural) a rendu son avis le 9 décembre 2016.

Les exploitants agricoles ayant au moins un îlot dans une commune classée en zone vulnérable doivent appliquer le plan d'action national nitrate (PAN) ainsi que le plan d'action régional (PAR) qui vient préciser certaines conditions du PAN. Par le biais des programmes de développement rural régionaux, des aides sont prévues pour la mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage.

### Gestion quantitative de l'eau

Une commission « agriculture et environnement » présidée par le préfet de région a eu lieu le 7 juin 2016 avec les organisations professionnelles agricoles et les services de l'État. Un inventaire des projets d'irrigation dans chaque département a été présenté et les éventuelles difficultés identifiées (réglementaires, financières...). La DRAAF a participé à l'instruction et à la sélection des dossiers financés dans le cadre du PDR Rhône-Alpes. Un travail de révision des mesures PDR liées à l'irrigation est engagé sous pilotage du Conseil régional : la DRAAF et les agences de l'eau concernées y participent.





10 M€ de budget national

150 élevages potentiellement concernés en Auvergne-Rhône-Alpes

## Qualité de l'air

La qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur. La ministre chargée de l'Environnement a présenté le 30 septembre 2015 un plan d'action « pour améliorer la qualité de l'air », dont l'une des orientations concerne l'accompagnement des agriculteurs pour financer des investissements en faveur de la qualité de l'air. Cet accompagnement contribue notamment à prévenir les pics de pollution par particules liés aux épandages et pulvérisations agricoles qui ont lieu surtout au printemps. Un programme d'aide aux investissements matériels dans les exploitations agricoles en faveur de la qualité de l'air a été mis en place pour l'année 2016 par FranceAgriMer sous la tutelle du ministère chargé de l'Environnement. Ce dispositif concerne les exploitations intensives de volailles ou de porcs, soumis au régime IED (directive émissions industrielles).

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Pour cette quatrième et avant dernière année du plan « **Ambition Bio** », la DRAAF a assuré la continuité des actions engagées auprès de ses partenaires depuis 2013. Les deux plans, auvergnat et rhônalpin, ont permis, sur leur territoire respectif, la poursuite d'actions pilotes en agriculture biologique comme la sensibilisation des agriculteurs conventionnels, la structuration des filières longues et courtes et l'introduction de repas bio dans la restauration hors domicile. La DRAAF a alloué près de 700 000 € à ces actions à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, pour la FRAB et son réseau, le réseau des chambres d'agricultures, mais aussi ABIODOC ou le Pôle bio Massif central pour la partie « R&D/Formation ». En 2016, la DRAAF a assuré, en parallèle, l'animation de plusieurs mesures des PDR Rhône-Alpes et Auvergne sur des aides FEADER et ciblées vers l'AB :

- les aides à la conversion et au maintien,
- l'aide à la certification pour les agriculteurs qui souhaitent s'engager dans le bio,
- la promotion de l'AB auprès du grand public et des milieux professionnels,
- les aides aux investissements pour le bio.



©Cheick.saidou | Min.Agri.Fr

## LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

2016 est marquée par une forte dynamique sur la mise en œuvre des MAEC en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, 73 projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), correspondant à des territoires où les agriculteurs peuvent contractualiser des MAEC en lien avec les enjeux environnementaux locaux, étaient ouverts cette année :

- 42 PAEC sur le PDR Rhône-Alpes (15 nouveaux PAEC 2016 et 27 PAEC 2015 ouverts pour une seconde année de contractualisation),
- 31 PAEC sur le PDR Auvergne (16 nouveaux PAEC 2016 et 15 PAEC 2015 ouverts pour une seconde année de contractualisation).

En première estimation, 1 600 agriculteurs ont souscrit un contrat MAEC en 2016, représentant plus de 50 M€ d'aide (pour les 5 ans de contrat), dont 36 M€ de FEADER et 8 M€ de crédits Etat.



*En Rhône-Alpes, on a observé une hausse du niveau de prédation dans les départements de la Drôme, de l'Isère, de la Savoie et de la Haute-Savoie. La Savoie a été particulièrement touchée avec le doublement du nombre de ses victimes (plus de 1718 ovins/caprins tués cette année), La Haute-Loire concernée par la prédation depuis 2 ans reste faiblement touchée avec 1 victime en 2016. A noter également une baisse significative des attaques en Ardèche depuis 2 ans (3 victimes en 2016)*

## LE PLAN NATIONAL D'ACTION « LOUP » 2013-2017

L'Etat s'est engagé depuis 2004 dans la mise en œuvre de plans nationaux visant à garantir d'une part un état de conservation favorable de l'espèce lupine et d'autre part à aider la cohabitation entre le loup et l'élevage.

Le 3ème plan national d'action (PNA) Loup 2013/2017 élaboré par le groupe national loup repose sur 2 grands principes : la gestion différenciée pour une mise en place territorialisée du plan selon les différents types d'élevage, les modes de conduite et de protection des troupeaux ainsi que la graduation de la réponse permettant d'adapter les actions sur la population de loups selon la pression de prédation.

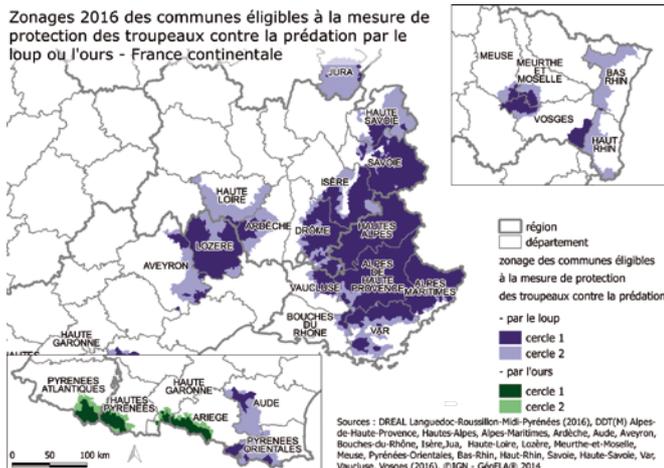
La DRAAF est chargée, sous l'autorité du préfet de Région, de coordonner pour l'ensemble du territoire, la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux.

### BILAN 2016 DE LA MESURE D'AIDE DE PROTECTION DES TROUPEAUX SUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

790 demandes d'aide à la protection des troupeaux ont été instruites par les DDT en 2016 pour un montant d'aide totale d'environ 6,24 M€.

Sur l'ensemble du territoire national, ce sont 2273 dossiers pour un montant d'aide total de 22,17 M€. Plus de 80 % de cette aide est utilisée à financer de la main d'œuvre soit sous forme salariale soit sous forme forfaitaire versée directement à l'éleveur pour le travail supplémentaire que génère la mise en place de la protection des troupeaux. Environ 18 % seront consacrés à l'achat et l'entretien de chiens de protection ou de clôtures électriques.

Zonages 2016 des communes éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup ou l'ours - France continentale



#### « ZONES OÙ LE DISPOSITIF DE PROTECTION PEUT ÊTRE OUVERT

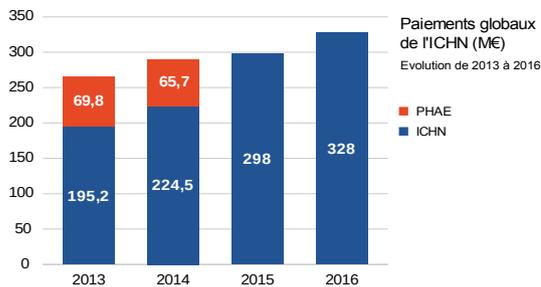
**Cercle 1** : la prédation est avérée, le dispositif se met en place avec 4 options (gardienage, chiens, matériel et analyse de vulnérabilité).

**Cercle 2** : prédation probable : le dispositif se met en place avec 2 options (chiens et matériel).

## FLASH

### MISE EN ŒUVRE DE L'ICHN

*La DRAAF pilote la mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de handicap nature (ICHN), aide majeure en zone de montagne et fortement revalorisée dans le cadre de la réforme de la PAC de 2015. Pour la campagne 2016, près de 330 M€ seront versés à 25 000 exploitations de la région.*



### RÉVISION DES ZONES DÉFAVORISÉES

A la demande de la Commission européenne, le ministère de l'Agriculture a engagé un vaste chantier de révision des zones défavorisées hors montagne, sur la base de critères nationaux. Un important travail d'analyse et de concertation a été mené à l'échelle régionale pour proposer des critères cohérents permettant le maintien dans le zonage de la grande majorité des communes actuellement classées. Ce chantier devra se poursuivre et aboutir en 2017 pour une mise en œuvre du nouveau zonage lors de la campagne PAC 2018.

Pascal Xicluna | Min.Agrí.Fr

## LA POLITIQUE DE LA MONTAGNE

Convention particulière ministère chargé de l'Agriculture – Massif central

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est chargée du pilotage et de la coordination de la convention particulière ministère de l'Agriculture - Massif central qui prévoit de consacrer 1,1 M€ de crédits Etat par an (à parité avec les Conseils régionaux du Massif central) sur la période 2015-2020 pour des actions de développement de l'agriculture du Massif central. La DRAAF joue un rôle clé d'appui, d'animation et de financement de projets qui répondent aux enjeux spécifiques de ce territoire de moyenne montagne, à savoir en premier lieu la structuration des filières d'élevage à l'herbe, qui utilisent efficacement les ressources naturelles, promeuvent des pratiques agro-écologiques ou valorisent des produits sous la mention complémentaire montagne.

A titre d'exemple, trois grandes thématiques ont été traitées en 2016, à travers une trentaine de dossiers :

- la lutte contre le campagnol terrestre (recherche académique et animation territoriale) ;
- le typage des prairies du Massif central pour l'appui à l'optimisation des potentialités sur les exploitations ;
- la valorisation économique à travers la structuration d'un « cluster herbe » et de premiers travaux en filière bovins viandes.



## FORMATION DES VÉTÉRINAIRES SANITAIRES

19 formations  
de vétérinaires sanitaires  
dans 11 départements,  
150 vétérinaires  
concernés.

*Thèmes abordés : Tuberculose, surveillance épidémiologique, maladies émergentes, bien-être en élevage de rente, gestion pratique du médicament vétérinaire, antibiorésistance et pharmacovigilance.*



## PROTECTION ANIMALE EN ABATTOIR

A la suite des alertes médiatiques concernant les conditions d'abattage des animaux, le ministère a demandé aux directions départementales en charge de la Protection des Populations (DDPP et DDCSPP) d'effectuer des contrôles exhaustifs des abattoirs de boucherie. Dans la région, ces contrôles ont concerné 80 chaînes d'abattage d'animaux de boucherie réparties sur 48 abattoirs. Le niveau de maîtrise de risque est satisfaisant ou acceptable dans 35 abattoirs soit 73 % des abattoirs de la région. 22 avertissements, 10 mises en demeure et un procès-verbal ont été dressés en fonction du niveau de gravité des non-conformités. Les principales non-conformités portent sur :

- les conditions d'hébergement en bouverie,
- l'inadaptation des installations de circulation et d'immobilisation des bovins, l'absence d'immobilisation individuelle des ovins/caprins,
- des matériels d'étourdissement inadaptés, défectueux ou insuffisamment vérifiés par les agents,
- l'étape de jugulation mal maîtrisée,
- le défaut de vérification de l'absence de signes de conscience par les opérateurs,
- les modes opératoires normalisés (MON) mal rédigés, incomplets ou absents et une absence de contrôle de leur application
- la formation et compétence du référent protection animale.

La DRAAF est chargée du suivi des plans d'actions impliquant les professionnels et les services de contrôle (DDPP et DDCSPP).

## SOIRÉE D'INFORMATION SUR LA RAGE

La France est régulièrement confrontée à des cas de rage liés à des importations illégales d'animaux de compagnie en provenance de pays où cette maladie est endémique.

Dans le cadre de la campagne nationale d'information sur le risque rage, des réunions sur cette thématique rassemblant les différents partenaires locaux actifs dans la prévention et la surveillance de la rage sont organisées dans les grandes métropoles françaises.

Ces soirées sont en particulier destinées aux vétérinaires et professionnels de santé pour leur rappeler les bons réflexes ; ils sont un maillon essentiel dans la surveillance de cette maladie.

La soirée d'information organisée à Lyon s'est déroulée le 8 juin 2016.



©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Plus de 120 participants ont assisté aux présentations des 4 experts :

- Dr Marie-Christine Montagne, médecin, du centre antirabique de Lyon,
- Pr Marc Artois, vétérinaire, de l'école nationale des services vétérinaires,
- Col. Jean-Lou Marié, vétérinaire, de la direction régionale du service de santé des armées à Toulon,
- Dr Nathalie Guerson, vétérinaire, directrice de la protection des populations de la Loire, qui, en s'appuyant sur des exemples précis et concrets, ont permis de nourrir des échanges techniques de haut niveau. Nathalie Guerson a notamment décrypté le déroulé et la gestion de la crise suite à la détection dans la Loire du dernier cas de rage importé en France en mai 2015.

Originalité de cette rencontre, le service de santé des armées a été largement impliqué dans l'organisation de cette conférence puisque la soirée se déroulait sur le site même de l'école de santé des armées de Lyon. Jean-Lou Marié a ainsi complété le sujet par des informations et exemples sur la gestion du risque encouru par les militaires en mission dans les pays d'endémie rabique.

L'exposition « La rage, de Pierre Victor Galtier à nos jours », prêtée par le musée des sciences biologiques Docteur Mérieux, a également retenu l'attention des participants et leur a permis de compléter leur information par des notions historiques.

## Zoom sur...

LE SÉMINAIRE  
NATIONAL  
« SANTÉ ET  
PROTECTION  
ANIMALE » s'est  
déroulé sur le site  
de VétAgro Sup  
Clermont les 11,  
12 et 13 octobre

### La DRAAF a organisé cette année le séminaire national de santé et protection animale durant 3 jours

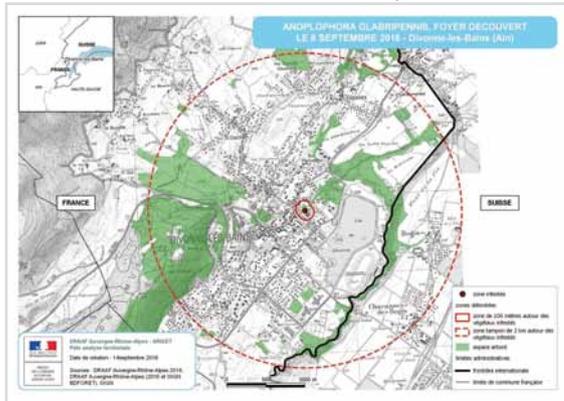
En séances plénières dans l'amphithéâtre de VétAgro Sup et répartis dans les salles de réunion de Marmilhat, ce sont 150 chefs de service de DDPP, DRAAF, brigade nationale d'enquête (BNEVP), DGAL, DGPE, INFOMA, ENSV, VETAGRO SUP qui ont travaillé sur les crises du moment, les évolutions de leur métier et les actualités des bureaux de la DGAL. Les participants ont été accueilli par M. Dehaumont (le DGAL), Mme Soubeyran (la directrice générale de VétAgro Sup) et M. Pelurson. Ils ont ensuite assisté à une présentation de la démarche agroécologique ainsi que 3 témoignages de professionnels. Chacun a pu constater que ses missions sont en lien avec l'agroécologie (par exemple le plan éco-antibio).

Les thèmes de réflexion retenus cette année comportaient notamment :

- l'agroécologie,
- comment installer la politique sanitaire régionale ?
- qualité et valorisation des données,
- certification sanitaire aux échanges intracommunautaires,
- évaluation des besoins et pilotage de la formation continue en santé et protection animale,
- nouvelle base de données et outil métier : RESYTAL,
- la plateforme ESA (épidémiosurveillance en santé animale).



## DÉCOUVERTE D'UN FOYER DE CAPRICORNE ASIATIQUE à Divonne-les-Bains (01)



La présence du capricorne asiatique sur cette commune a été confirmée fin août. Les larves de ce coléoptère originaire d'Asie occasionnent de très importants dégâts sur des arbres feuillus, elles creusent le bois, entraînant la mort de l'arbre en 3 à 5 ans.

Le capricorne asiatique est signalé en France depuis 2003. Les 5 foyers déclarés ont tous pour origine une introduction via des emballages en bois originaires de Chine. Le capricorne asiatique est considéré comme un danger sanitaire de première catégorie. Divonne-Les-Bains est le premier foyer détecté en Auvergne-Rhône-Alpes.

Un plan d'action a été défini en étroite concertation avec le maire et les services municipaux, sous l'autorité du préfet de département : des érables présentant des symptômes d'attaque ont été abattus, un arrêté préfectoral a été pris, des réunions publiques d'information pour les riverains ont été organisées. D'autres abattages sont à prévoir et une surveillance intensive des végétaux sensibles est à mettre en place dans les prochaines années.

Capricorne asiatique  
*Anoplophora*  
©Fredon\_Alsace



## LE CAMPAGNOL TERRESTRE très présent dans la région

Le campagnol terrestre provoque de nombreux dégâts, notamment sur les prairies. Suite à la dernière pullulation de 2015, de nombreuses actions ont été entreprises, en collaboration avec les autres régions impactées : luttés obligatoires avec des méthodes alternatives, expérimentation et recherche appliquée pour développer des méthodes de prévisions et des techniques innovantes de lutte.



www.fauneflore-massifcentral.fr/Image Pierre Rigaux

La recherche fondamentale s'oriente sur 5 programmes :

- nouvelles molécules d'empoisonnement plus spécifiques au campagnol et plus respectueuses des espèces non cibles,
- meilleure connaissance des causes de déclin brutal des pullulations afin de mieux anticiper la restauration des prairies,
- contrôle des populations de campagnols par une approche immuno-contraceptive,
- capture au moyen de phéromones,
- amélioration de la méthode et de l'outil de surveillance des taupes et des campagnols.

# Zoom sur...

## LA PYRALE DU BUIS

*Lépidoptère nocturne originaire d'Asie, la pyrale du buis s'est développée en France depuis 2008, avec un pic important en 2016. Des défoliations totales et des mortalités des parties aériennes sont observées dans les massifs calcaires de la région. Pour 2017, il faut sans doute s'attendre à une relative accalmie dans les zones touchées en 2016 mais à une extension de la présence de la pyrale du buis en périphérie de ces zones.*

**35** correspondants-observateurs pilotés par la DRAAF

Surface boisée de **35%** du territoire régional, soit **2,515 Mha**

Des forêts parmi les plus denses de France (**209 m<sup>3</sup>/ha**)

## EN FORÊT

La forêt doit faire face à de nombreuses difficultés sanitaires et ravageurs émergents. Parmi ces derniers, on peut citer, pour ce qui concerne notre région :

- la pyrale du buis (cf zoom ci-contre).
- la chalarose du frêne (champignon spécifique du frêne, apparu en France en 2009 dans le Pas-de-Calais). Il est présent désormais sur toute la région, s'implante durablement et commence à occasionner des dégâts significatifs, même s'ils sont encore très hétérogènes.
- la processionnaire du pin (lépidoptère dont la chenille possède des poils très urticants et qui construit des cocons dans les pins). Le caractère cyclique des populations, avec une pullulation en 2015/2016, ainsi que le danger qu'elle représente pour la santé humaine en font une problématique particulière de ces 2 années. Cette dernière pullulation a conduit à de fortes défoliations des pins dans le sud de la région (07 et 26 principalement).

Malgré ces menaces, le printemps pluvieux a été très favorable à la croissance forestière et donc, une meilleure vigueur des arbres, de meilleures défenses naturelles. La présence des scolytes des épicéas est notamment revenue à un niveau endémique.

Le pôle santé des forêts de la DRAAF est chargé du suivi de ces dossiers sensibles.



Défoliation totale due à la pyrale du buis - Forêt communale de Fontanil-Cornillon 38 (sept 2016, OB)

## Zoom sur...

Un projet lauréat de l'appel à projet national PNA :

### FESTITABL' Savoure l'[agri]culture locale !

**40 000 € de soutien**

apportés par le ministère

**18 mois de projet**

mars 2015/sept. 2016

**1 comité de suivi**

élus, partenaires, acteurs

**4 millions**

de spectateurs sur les grands événements

Fête des Lumières

**3 000 000**

Jazz à Vienne

**175 000**

Biennale de la Danse

**85 000**

Nuits de Fourvière

**142 000**

Paroles et Musique

**25 000**

Biennale d'Art Contemporain

**204 669**

Biennale Internationale

Design

**140 000**

Nuits Sonores

130 064

Festival Lumière

**76 470**

Festival des 7 Collines

**12 000**

Biennale du Cirque

**12 170**



©Pole métropolitain

## PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)

Chaque année, le ministère lance un appel à projet national PNA, qui soutient des projets d'envergure et innovants. Fin 2015, 30 dossiers avaient été déposés pour Rhône-Alpes et 5 côté Auvergne. 2 projets ont été annoncés lauréats début 2016 lors du salon de l'agriculture : SensiAgri et Festitabl'.

**Le projet SensiAgri** porté par l'ENS de Lyon (Ecole normale supérieure) s'intéresse aux comportements alimentaires des collégiens dans des espaces marqués par une forte précarité économique et aux représentations qu'ils se font de leurs espaces agricoles proches. Il s'agit d'analyser le lien entre les deux et d'observer si un dispositif éducatif intégrant l'agriculture peut influencer leurs pratiques alimentaires vers une alimentation plus durable.

**Le projet Festitabl'** est présenté ci-dessous.

### FESTITABL' pour l'approvisionnement local des festivals

Plusieurs millions de personnes participent chaque année aux grandes manifestations culturelles et sportives du territoire : biennales, trails, festivals estivaux, événements musicaux...

Avec Festitabl', le Pôle Métropolitain se donne pour objectif d'approvisionner en produits locaux les espaces buvette ou restauration des manifestations culturelles et sportives de son territoire et de structurer des offres en capacité de répondre aux besoins.

L'expérimentation est conduite sur au moins quatre événements entre janvier et août 2016. Elle consiste à :

**Comprendre les freins majeurs à l'approvisionnement en produits locaux** des manifestations culturelles ou sportives : prix, offre existante, volumes, packaging...

**Accompagner un échantillon diversifié d'événements** volontaires dans la démarche d'approvisionnement local de leur offre de restauration : catering, buvette, restauration grand public, buffets...

**Aider à la structuration d'une offre de restauration à base de produits locaux**, capable de répondre aux exigences et aux particularités de la restauration événementielle

**Favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire**, via la juste gestion des quantités, des portions à taille variable, des partenariats avec des organismes acceptant des dons alimentaires...

**Sensibiliser le grand public**, en valorisant sur les événements les démarches engagées par les organisateurs

**Capitaliser les enseignements du projet**, à travers la production d'un kit pédagogique et un séminaire final, à destination d'autres organisateurs d'événements.

Festitabl', à la croisée de la culture et de l'agriculture, est mené par le Pôle Métropolitain en étroite collaboration avec les territoires qui le composent.

## Zoom sur...

### La nouvelle note de conjoncture mensuelle

*La nouvelle note de conjoncture mensuelle est composée de fiches thématiques par filière permettant au lecteur de cibler facilement la production qui l'intéresse. Ce document est complété par des tableaux de données conjoncturelles (surfaces, rendements, productions, cotations...) pour chaque type de production, à l'échelle régionale et départementale.*

### Nouvelle ligne éditoriale

*La diffusion a été restructurée avec une ligne éditoriale déclinée en 4 collections (Conjoncture, Analyses, Références et Flash Infos), la refonte du site internet, une lettre d'information électronique diffusée à l'ensemble des contacts de la région et une nouvelle organisation de la réponse à la demande.*



## DE NOUVEAUX RÉFÉRENTIELS pour une nouvelle région

**Enquêtes :** En plus du programme d'enquêtes annuel, trois enquêtes a périodiques de grande ampleur ont été menées : pratiques culturales fruits, pratiques d'élevage, structure des exploitations, ainsi qu'une mise à jour de l'inventaire des vergers.

**Conjoncture mensuelle :** Le pôle conjoncture produit une note mensuelle qui dresse la situation des différentes productions à l'échelle de la nouvelle région. La conjoncture agricole 2016 aura également été marquée par les crises du lait, du porc, de la viande bovine et des céréales.

**Études :** L'année 2016 a été consacrée à la constitution de référentiels à l'échelle de la nouvelle région avec la publication du panorama agricole, du memento de la statistique agricole, la réalisation d'études en partenariat à l'échelle du nouveau territoire (par exemple avec la Chambre régionale

d'agriculture, l'INRA et l'IRSTEA dans le cadre du Programme Pour et Sur le Développement Régional – PSDR New Deal).

Le pôle études et diffusion a, par ailleurs, bénéficié de l'appui d'une étudiante en licence professionnelle en licenc e professionnelle en licenc e professionnelle en licenc e professionnelle dans le cadre d'un contrat d'apprentissage : une première expérience réussie qui sera reconduite en 2017.



**Analyse territoriale :** 48 jeux de données Auvergne-Rhône-Alpes sont désormais documentés et téléchargeables sur la plate-forme GEORHONEALPES. En appui aux services de la DRAAF, les projets suivants ont été réalisés :

- analyse de l'activité agricole dans le cadre des projets de révision des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole,
- identification des établissements hébergeant des personnes sensibles à l'exposition aux produits phytosanitaires,
- étude des critères pour la révision des zones agricoles défavorisées – approche communale.



**122** projets de  
dessertes forestières

**32** projets de  
mécanisation forestière  
et de modernisation  
des entreprises de  
transformation du bois  
aidés

**6 M€** de soutien du  
ministère à la filière forêt-  
bois

## LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION RÉGIONALE FORÊT BOIS

*La loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014 a institué les commissions régionales de la forêt et du bois.*

*Les attributions et la composition des commissions régionales de la forêt et du bois sont fixées par le décret n° 2015-778 du 29 juin 2015. L'arrêté préfectoral portant composition de la commission régionale de la forêt et du bois Auvergne-Rhône-Alpes a été signé le 18 octobre 2016.*

©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

La mobilisation des bois est l'enjeu prioritaire de la politique forestière en Auvergne-Rhône-Alpes.

### Dessertes forestières

Les actions d'animation menées dans le cadre du PPRDF et des stratégies locales de développement ont permis l'émergence de nombreux projets de dessertes forestières.

Au total, 122 projets de desserte forestière éligibles ont été déposés en Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant de travaux de 9,3 M€ et 232 km de desserte (routes ou pistes). Ces 122 dossiers ont été instruits par les DDT, animées par la DRAAF, pour le compte de l'ensemble des financeurs : Conseil régional, Conseils départementaux et FEADER.

### Installation de lignes de câble

Compte tenu des enjeux très fort du débardage par câble dans les régions montagneuses, une mesure spécifique a été ouverte dans le PDR Rhône-Alpes en 2016. 5 dossiers ont bénéficié d'un cofinancement FEADER, pour un total de 27 450 €. Un dossier concernait une forêt domaniale ; la contrepartie nationale au FEADER a été apportée par l'ONF au travers de son autofinancement. Les quatre autres dossiers ont été cofinancés par l'État et les collectivités. Certaines coupes à câble visent à pérenniser la fonction de protection contre les risques naturels assurée par la forêt, complétant ainsi la politique de restauration des terrains de montagne. Cette dernière représente toujours un part importante dans les crédits d'intervention forestiers du MAAF en Auvergne-Rhône-Alpes, avec 3 M€ sur un total de 6 M€ environ.



## RÉGLEMENTATION FORESTIÈRE

*La DRAAF assure le traitement des procès verbaux dressés par les DDT et l'ONF et elle assure les fonctions de ministère public pour les contraventions. En 2016, 35 procédures ont été instruites. La DRAAF réalise les contrôles des exploitants forestiers et des entreprises de première transformation du bois pour l'application du règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE). En 2016, la DRAAF a procédé à 3 contrôles (le 4ème contrôle au titre de l'année 2016 sera réalisé début janvier 2017).*

## Aides aux entreprises de la filière forêt | bois

24 projets de mécanisation forestière et 8 entreprises de première et seconde transformation du bois ont été accompagnés par du FEADER en 2016 pour un montant de 900 000 €. La contrepartie nationale, d'un même montant, est apportée par le Conseil régional et les Conseils départementaux. L'ensemble de ces dossiers a été instruit par la DRAAF pour le compte de tous les financeurs. Au regard de la priorité nationale pour la mobilisation des bois en zone de montagne, l'acquisition d'un chariot automoteur et cable a été aidée avec un cofinancement de l'Etat.

## Animation de filière

12 projets d'animation de filière ont été soutenus parmi lesquels le financement de démarches de certification de la qualité et de provenance des bois, la promotion du bois énergie dans le respect de l'environnement, le développement de l'usage de bois local dans la construction, l'expérimentation de chantiers publics-privés et l'adaptation du cèdre au changement climatique.



Pylône pour débardage par câble aérien, Savoie  
©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes



## LE BOIS ÉNERGIE en 2016

(Source : CIBE)

1 643 chaufferies  
bois de plus de 50 KW  
(1ère région de France)

Puissance cumulée de  
1 089 MW  
(3ème région de France)

0,59 tonne de bois\*  
consommés par hectare  
de forêt

(moyenne nationale : 0,74 t/ha)

\*bois déchiqueté en équivalents  
plaquettes humides (3 000 kWh/t)

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, LA DRAAF S'ENGAGE



Plaquettes forestières ©DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Face aux enjeux de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, la DRAAF s'est dotée d'une organisation adaptée, en créant un **pôle énergies et chimie verte**, compétent sur l'ensemble de cette thématique. Le pôle assure le secrétariat de la **cellule biomasse régionale**, rapidement reconstituée au nouveau périmètre régional. Consultée sur la plupart des **appels à projets énergétiques** de l'ADEME ou du ministère chargé de l'Environnement, la cellule régionale juge notamment la pertinence des plans d'approvisionnement.

Pour l'appel à manifestation d'intérêt **Dynamic Bois**, la DRAAF, outre son rôle dans la sélection des projets lauréats (3 dossiers retenus dans la région en 2015, 1 en 2016) coordonne l'instruction par les directions départementales des Territoires des dossiers d'amélioration des peuplements dont le montage est en cours.

Au regard des enjeux territoriaux des politiques énergétiques, un relais local est apparu nécessaire pour soutenir la montée en puissance des chaufferies bois industrielles ou collectives, tout en limitant les risques de conflits d'usages ou d'atteintes aux principes de gestion durable. A cet effet un **réseau de correspondants bois-énergie** a été mis en place en octobre 2016 dans les 12 DDT de la région.

En matière de bois-bûche, la DRAAF soutient les démarches de qualité visant à l'amélioration des produits et des équipements.

La DRAAF participe également de façon active au développement de la **méthanisation agricole régionale** : participation aux comités départementaux de suivi, au réseau régional des référents, aux jurys de sélection des projets. Elle a reçu une **délégation de gestion** de la mesure méthanisation du FEADER par l'autorité de gestion pour Rhône-Alpes, cette délégation étant à l'étude pour l'Auvergne. Dans ce cadre, elle a proposé en lien avec les services du Conseil régional, un dispositif simplifié et harmonisé d'intervention du FEADER.

## LA MÉTHANISATION AGRICOLE en 2016

(Source : Draaf)

**28** unités de méthanisation  
agricole en fonctionnement

Puissance électrique installée  
d'environ **5 MW**

**50** projets en cours de développement

(tous stades confondus)

## Le schéma régional biomasse

Le schéma régional biomasse vise à fixer des objectifs quantitatifs de développement et de mobilisation des ressources en biomasse, et les mesures envisagées pour atteindre ces objectifs. Toutes les catégories de biomasse susceptibles d'avoir un usage énergétique sont concernées. Le schéma est élaboré par l'Etat et la Région, qui se sont accordés en Auvergne-Rhône-Alpes pour [lancer les opérations sans délai](#). Le comité de pilotage réunissant le SGAR, la DREAL, la DRAAF, l'ADEME et le Conseil régional s'est réuni en juillet dernier. Il a été suivi de deux comités techniques et quatre ateliers thématiques où la DRAAF s'est fortement impliquée dans la mobilisation et l'animation d'une centaine de partenaires.

Projet méthanisation agricole individuel - Loire  
©RAEE





121

établissements  
publics et privés

25 000

élèves

3 800

apprentis

57 %

d'internes

13 200

candidats  
aux examens

2 millions

d'heures stagiaire  
en formation adulte

86 %

de réussite  
aux examens

88 %

d'insertion  
professionnelle

## ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT

Depuis 2 ans, les programmes régionaux «enseigner à produire autrement» mobilisent exploitations et ateliers, enseignants et professionnels du territoire. Les actions mises en place sont variées, riches et originales :

- Journées agroécologie organisées dans la Loire par plusieurs établissements d'enseignement agricole. Lors de la première journée, les apprenants vont d'atelier en atelier sur les exploitations pour réfléchir à la conduite d'un troupeau bovin, s'initier au diagnostic de fertilité d'un sol... En soirée une conférence-débat réunit agriculteurs du territoire, associations et organismes de développement ainsi qu'enseignants. Lors de la deuxième journée, les élèves présentent leurs travaux de recherche "Les élèves, grands reporters de l'agroécologie".
- Journées « Enseigner l'agriculture biologique » co-organisées par la DRAAF et le pôle conversion bio dans les lycées de Brioude et de Bourg-en-Bresse : l'occasion d'échanges de pratiques, de présentation d'outils et de méthodes pédagogiques innovantes.
- Journée d'échanges entre enseignants, formateurs, techniciens et chercheurs au lycée du Breuil sur Couze. 5 ateliers étaient proposés traitant de sujets innovants comme « le numérique dans la transition agro-écologique et son apprentissage », « découvrir l'outil diagnostic agro-écologique »...



Echange entre élèves dans une exploitation d'élevage bovin ©Cheick Saidou/Min.Agric.Fr



## VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, CITOYENNETÉ, VIVRE ENSEMBLE

En juin 2015, la France s'engageait dans la « grande mobilisation pour les valeurs de la République ». Dans l'enseignement agricole, au niveau local comme au régional, les actions et les initiatives se multiplient : journées citoyenneté, olympiades de la fraternité, lutte contre les discriminations et le harcèlement, regard sur le handicap... L'objectif est de faire échanger les jeunes sur des thèmes d'actualité et de société pour développer la citoyenneté.



## Zoom sur...

### UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA SÉCURITÉ dans les établissements



*Face à la menace terroriste, le niveau de vigilance et les mesures de sécurité des établissements d'enseignement agricole ont été renforcés, comme pour tous les établissements scolaires de France. Le SRFD, en collaboration avec la mission défense et sécurité de la DRAAF, a sensibilisé, dès la rentrée scolaire, l'ensemble des chefs d'établissements à ce sujet. Anticiper, sécuriser et savoir réagir en cas d'attaque : telles sont les consignes pour les établissements. Cela passe par des formations à la gestion de crise, aux gestes premiers secours et la réalisation d'exercices «risques majeurs» avec mise en situation dans tous les établissements.*

### NOUVEAU PREA (projet régional de l'enseignement agricole)

*Les travaux de réflexion sur le PREA 2016-2020 sont lancés. Ce projet définit les grandes orientations pour l'enseignement agricole de la région pour les cinq années à venir, il couvre l'ensemble des missions des établissements, des secteurs et des voies de formation et se construit grâce à une démarche participative associant les acteurs des établissements publics et privés.*

## OSER, PARTAGER, CONSTRUIRE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Fin septembre, un séminaire régional de l'enseignement agricole consacré à l'innovation pédagogique a accueilli plus de 130 participants : enseignants, formateurs, CPE, directeurs d'établissements...

Cette rencontre s'inscrit dans une série de séminaires nationaux et régionaux qui participent à accompagner l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole.

Les échanges et le partage d'expériences sont essentiels en matière d'innovation. Le défi d'aujourd'hui est de favoriser ces échanges pour permettre aux équipes **d'élaborer ensemble des stratégies pédagogiques et éducatives transversales**, adaptées à la diversité des apprenants, à la richesse des apprentissages possibles et à l'accompagnement des citoyens de demain.

## FLASH

### Organisation des examens : du nouveau !

Le pôle examens a la responsabilité de l'organisation des examens de la formation initiale (11500 candidats) et de la formation continue (1 700 candidats). Dorénavant, tous les agents en charge de l'organisation des examens de l'ensemble de la région sont basés à Lyon.

Les 2 pôles «logistique-examen» Sud-Ouest et Sud-Est ont été fusionnés pour créer une nouvelle entité basée à Toulouse chargée de la logistique des examens pour l'ensemble du sud de la France.

### Acquisition progressive du diplôme

Il est dorénavant possible, pour les candidats ajournés au CAPa ou au Bac professionnel, de garder le bénéfice des résultats obtenus pendant 5 ans, de se présenter à nouveau aux épreuves non acquises et d'acquies donc progressivement le diplôme. Ils peuvent également obtenir une attestation notifiant les capacités acquises.

**62 500**  
EXPLOITATIONS



**116 300**  
ACTIFS PERMANENTS  
DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**ENSEIGNEMENT  
AGRICOLE**

121 ÉTABLISSEMENTS  
DONT 92 ÉTABLISSEMENTS  
PRIVÉS



**25 000** ÉLÈVES  
**3 800** APPRENTIS

**67 %** DE LA RÉGION  
EN MONTAGNE ET  
**HAUTE MONTAGNE**

**1/4** DU TERRITOIRE  
OCCUPÉ PAR DES SURFACES  
TOUJOURS EN HERBE



**3<sup>ÈME</sup>** FORÊT  
DE **FRANCE** AVEC  
**37 %** DE SURFACES  
BOISÉES



**3/4** DE LA RÉCOLTE  
DESTINÉS AU **BOIS**  
**D'ŒUVRE**

# LA FERME AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRINCIPALES PRODUCTIONS  
PART DES SURFACES OU  
DES EFFECTIFS EN FRANCE

**CULTURES  
FRUITIÈRES 20 %**

**VACHES ALLAITANTES  
16 %**

**ÉQUINS 15 %**

**CAPRINS 14 %**

**VIGNE 6 %**

**CÉRÉALES 5 %**

**CHEPTEL** **2 MhL DE VIN**

**648 000** VACHES  
ALLAITANTES **73 %** DE LA  
PRODUCTION  
RÉGIONALE  
DE VIN EN **AOP**

**897 000** OVINS **43 AOP** VITICOLES

**530 000** PORCINS **50 %** DES **ABRICOTS**  
**169 000** CAPRINS **DE FRANCE**

**FILIÈRES QUALITÉ**

**1<sup>ÈRE</sup>** RÉGION POUR  
**AOC-AOP** HORS VIN

**N°2** POUR LE **BIO**

**N°2** POUR LES  
**CIRCUITS COURTS**

**40 %** DES FROMAGES  
EN **AOP** DE FRANCE



De haut en bas :  
Le mondial des métiers  
La rentrée du Draaf dans  
l'enseignement agricole  
Le sommet de l'élevage  
Soirée d'information sur la rage

# AGENDA

## Quelques dates clés de l'année 2016

- 1er janvier** | Création de la nouvelle DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- 7 janvier** | Assemblée générale du personnel de la DRAAF
- 25 janvier** | Visite du préfet de région, Michel Delpuech, au siège de la DRAAF à Lempdes (63)
- 4 au 7 février** | Mondial des métiers
- 8 juin** | Soirée d'information sur la Rage
- 1er juillet** | Conférence annuelle du Réseau Rural Auvergne
- 1er septembre** | « Rentrée » conjointe du DRAAF et du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand dans le Cantal
- 27-28 septembre** | Séminaire régional Innovation pédagogique dans l'enseignement agricole
- 3 octobre** | Comité "modernisation" Auvergne-Rhône-Alpes
- 5 au 7 octobre** | Sommet de l'élevage
- 10 octobre** | Comité Etat Région
- 11 au 13 octobre** | Séminaire national Santé et protection animale
- 26 octobre** | Comité régional de l'installation et de la transmission, CRIT Auvergne-Rhône-Alpes
- 29 novembre** | Rencontres régionales céréalières de FranceAgriMer (Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté)
- 9 décembre** | Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural, la COREAMR Auvergne-Rhône-Alpes
- 12 et 15 décembre** | Marché de Noël des lycées agricoles
- 19 décembre** | Commission régionale forêt bois



Directeur de publication : Gilles PELURSON  
Rédaction : Les services de la DRAAF  
Composition : Carole GUILLAIN | Mission communication  
*Couverture : D'après une idée de Clémence de Chambrun*  
Impression sur papier PEFC : DUPLI imprimerie

**[www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)**